



Adresser une requête au Comité parlementaire chargé du suivi législatif en tant que service administratif ou en tant qu'autorité de contrôle

Vous souhaitez, en tant que service administratif chargé d'appliquer la loi ou en tant qu'autorité chargée de contrôler l'application de la loi, dénoncer des difficultés auxquelles vous êtes confrontés dans l'application des lois qui vous sont directement destinées.

Dans ce cas, vous pouvez, au moyen du formulaire ci-dessous, adresser une requête au Comité parlementaire chargé du suivi législatif.

Le Comité a été créé par la loi du 25 avril 2007. Vous pouvez consulter le texte de cette loi et prendre connaissance de la composition, des compétences et du fonctionnement du Comité sur le site internet www.comitesuivilegislatif.be

Envoyez ce formulaire imprimable :

- par courrier à l'une des adresses postales suivantes:

Chambre des représentants Comité parlementaire chargé du suivi législatif 1008 Bruxelles	Sénat Comité parlementaire chargé du suivi législatif 1009 Bruxelles
--	--

- ou par voie électronique, via le site internet www.comitesuivilegislatif.be («introduire une requête»).

* Champs obligatoires

Nom du service ou de l'autorité: *	
Nom du responsable du service ou de l'autorité qui signe la requête	
Titre :	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
Nom : *	
Prénom : *	

Coordonnées du service ou de l'autorité

Adresse : *	Rue : N° : boîte : Code postal : Commune: Pays :
Téléphone :	
e-mail :	(En complétant ci-dessus votre adresse e-mail, vous autorisez le Comité à utiliser cette adresse pour correspondre avec vous.)

› De quel texte de loi s'agit-il? *

--

› Décrivez le problème de façon succincte. *

--

› Dans quel sens la loi devrait-elle, selon vous, être modifiée ou complétée?

--

Acceptez-vous que le nom du responsable du service ou de l'autorité soit mentionné dans les rapports publiés par le Comité?

- oui
- non

Annexe :

Date : *

Signature : *